

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
Copie conforme de résolution

À une séance ordinaire, tenue le 3 novembre 2014, et à laquelle sont présents, monsieur Jacques Riopel, maire, et les conseillers suivants :

M. Daniel Rose	Mme Diane Laverdière
M. Mario Deschâtelets	M. Réal Nolet
Mme Thérèse Lemay	M. Jean-Jacques Trépanier

formant quorum sous la présidence du Maire.

2014-11-168 POSITION SUR LA RÉGIONALISATION ET
DÉCENTRALISATION DES LIEUX DE POUVOIR

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de L'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de recommander :

- 1) Au gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) Au gouvernement du Québec de ne pas centraliser à Québec les pouvoirs et les effectifs régionaux.

Adoptée

2014-11-169 POSITION SUR LE DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de L'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes à la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la contribution et la particularité des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda.

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne et politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de recommander :

1. Au Gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
2. De communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;
3. De réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle de gouvernance décentralisée

Adoptée

2014-11-170 **POSITION SUR LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer d'offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et de poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de recommander :

1. De demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
2. Que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
3. Que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
4. Que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
5. De respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
6. Que chaque rapport annuel du CISS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Adoptée

Copie certifié conforme
20 janvier 2015



Céline Dupras
Secrétaire-trésorière